



# DASPA

## Pour reprendre pied à l'école... et dans la vie

Zahira a 16 ans. Elle arrive de Syrie, où ses parents ont été tués dans un bombardement. Comme beaucoup d'autres jeunes primo-arrivants, elle ne connaît pas le français et est scolarisée dans une classe DASPA à Bruxelles. Elle reste traumatisée par ce qu'elle a vécu, mais elle reprend espoir peu à peu et met toute son énergie à poursuivre ses études chez nous.

C'est depuis 2012 qu'un décret réglemente la mise en place d'un Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA), remplaçant ce que l'on appelait jusqu'ici les classes-passerelles (décret de 2001). Ce dispositif a pour objectifs d'assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale des élèves primo-arrivants dans le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de leur proposer un accompagnement scolaire et pédagogique adapté à leur profil d'apprentissage, et de constituer une étape de scolarisation intermédiaire d'une durée limitée, avant de « raccrocher » à une scolarisation classique.

### AVANCER MALGRÉ TOUT

« Le fait de créer un DASPA est laissé à l'initiative des écoles en fonction de plusieurs conditions, comme se trouver dans une ville d'au moins 60 000 habitants ou à proximité d'un

centre pour réfugiés, expliquent **Pascale PRIGNON**<sup>1</sup> et **Josette-Marie HOUBEN**<sup>2</sup>. Suite à un appel à candidature, les classes-passerelles qui ont rentré un projet ont toutes été acceptées. Ce qu'il y a notamment de nouveau avec ce décret, c'est qu'il permet à une école qui propose un DASPA d'ouvrir une antenne dans un autre établissement. Les élèves dépendent administrativement du DASPA d'origine, mais suivent les cours dans une autre école. »

Des moyens supplémentaires sont attribués aux écoles qui organisent un DASPA sous forme de NTPP. Les établissements secondaires reçoivent d'office 30 périodes. Les périodes supplémentaires sont liées au nombre d'élèves calculé sur la moyenne mensuelle.

Les critères d'inscription sont très contraignants (cf. encadré) et les coordonateurs des DASPA doivent jongler avec les nationalités, les équivalences de diplômes, etc.

« Quand un jeune arrive en DASPA, soit il est détenteur d'un diplôme de son pays (c'est le Service d'équivalence des diplômes qui se prononce à ce propos), soit il arrive sans document et l'école met en place un conseil d'intégration qui va apprécier le niveau du jeune. Celui-ci reçoit alors une attestation d'admissibilité. Les contraintes administratives sont nombreuses, et les situations sont parfois ubuesques. Chaque école essaie d'imaginer des solutions avec les moyens qui sont les siens, pour offrir à ces jeunes qui ont vécu des événements dramatiques un maximum de possibilités de s'exprimer, de s'épanouir et d'avancer. »

### APPRENTISSAGES MULTIPLES

**Natacha DUMORTIER** est directrice de l'Institut de la Providence à Anderlecht. Cet établissement avait déjà mis sur pied des cours intensifs de français il y a plus de 20 ans. Depuis le décret de 2001, l'école a organisé chaque année une classe-passerelle, et actuellement, quatre classes DASPA ont été créées, avec des profils différents selon le niveau d'avancement des élèves.

« Nous accueillons des élèves en DASPA tout au long de l'année scolaire, avec un nombre qui varie de 50 à 70, selon les mois, explique-t-elle. Ils arrivent avec des niveaux scolaires très différents. Nous leur faisons passer un test de français et de maths,

*pour les orienter vers une de nos quatre classes. Ils peuvent se retrouver dans une classe pour le français et dans une autre pour les maths, selon leur profil, et ils changent également de classe en fonction de leur évolution, sur base de conseils de classe. Ces adaptations incessantes demandent une grande flexibilité des enseignants. Même s'ils ont acquis une solide expérience en la matière, ce n'est pas évident de s'adresser à une population d'élèves aussi mouvante. »*

Le vécu de ces jeunes amène également des difficultés de tous ordres. Ils ont traversé des situations particulièrement dramatiques, et ils vont mettre un à deux ans pour simplement sortir du traumatisme et être réceptifs à la pédagogie. Or, ils restent 18 mois maximum en DASPA. Certains d'entre eux ne sont pas alphabétisés, et ils ne connaissent aucune règle légale belge. Il faut les leur expliquer et les aider aussi, la plupart du temps, à se nourrir, se vêtir et à trouver un logement.

Quant aux apprentissages, ils sont multiples : *« Outre les cours proprement dits, nous leurs offrons ce que nous appelons un « bain belge ». Nous leur parlons de l'histoire belge et européenne récente, de la géographie de notre pays. Nous leur proposons des ateliers où ils peuvent s'exprimer à travers le dessin ou la musique. Nous avons également un projet en lien avec la commune, « Slam fait du bien », grâce auquel ils peuvent sortir leur souffrance au travers de textes qu'ils présenteront en public. »*

Autre difficulté à souligner, il existe peu de manuels adaptés à l'insertion d'un élève primo-arrivant en Belgique. La Cellule de soutien et d'accompagnement pédagogique de la FESeC s'efforce d'outiller les enseignants et de les seconder dans la recherche de matériel pédagogique. L'Institut de la Providence participe d'ailleurs à la réalisation de « repères DASPA » destinés aux enseignants.

## ORIENTATION

S'il est un domaine où l'Institut de la Providence se montre particulièrement efficace, c'est celui de l'orientation de ses élèves DASPA. *« Nous*

*nous efforçons de les guider au mieux pour la suite de leurs études, chez nous ou dans un autre établissement, souligne N. DUMORTIER.*

*Nous construisons avec chacun son projet de formation, de vie. Nous l'accompagnons parfois jusqu'à une autre école, lors des portes ouvertes ou pour son inscription. Chez nous, nous pratiquons ce que nous appelons le « reniflement ». Quand nous prévoyons l'insertion d'un élève dans une section de l'école, nous le mettons déjà dans la classe à certains moments, pour qu'il puisse prendre la température, voir s'il se débrouille et si cela correspond à son niveau et ses aspirations. Nous avons également décidé de consacrer des moyens à un meilleur suivi des anciens élèves DASPA lorsqu'ils ont rejoint les sections ordinaires. »*

Nous avons évoqué plus haut les difficultés spécifiques à la scolarisation des élèves en DASPA. Mais N. DUMORTIER insiste aussi sur la richesse apportée par leur présence dans l'école. *« Il y a un esprit très particulier, très familial et solidaire dans les classes DASPA, constate-t-elle. Nous avons déjà une population très multiculturelle dans l'école.*

*Avec les élèves DASPA, le nombre de nationalités s'est encore accru. Mais contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est moins difficile à gérer que quand il y a une nationalité majoritaire et quelques minorités. Nous avons très régulièrement des anciens DASPA qui reviennent pour nous dire qu'ils ont trouvé leur voie et sont devenus infirmier, avocat, plombier... et ont fondé une famille en Belgique. Ils ont une réelle reconnaissance pour l'école, qui a été leur première connexion avec la Belgique.*

*Cela nous fait énormément de bien, car il y a aussi des moments très difficiles à vivre, quand un jeune est expulsé, par exemple. Malgré les démarches que nous faisons auprès d'avocats pour éviter ces expulsions et leur permettre de terminer leur scolarité, certains cas restent très douloureux. » ■*

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Secrétaire générale adjointe de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique (FESeC)

2. Conseillère pédagogique et analyste à la FESeC

## DASPA, POUR QUI ?

**Peuvent être inscrits en DASPA :** les élèves primo-arrivants et ceux de nationalité étrangère (ou qui ont obtenu la nationalité belge suite à une adoption, ou qui sont reconnus comme apatrides) qui ont moins de 18 ans, qui fréquentent l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB depuis moins d'une année scolaire complète, qui ne connaissent pas suffisamment la langue de l'enseignement pour s'adapter avec succès aux activités de la classe, et dont l'un des deux parents au moins ou l'une des personnes à la garde desquelles ils sont confiés ne possède pas la nationalité belge, sauf en cas d'adoption.

**Sont considérés comme primo-arrivants :** les élèves qui, au moment de leur inscription dans une école de la FWB, ont au moins 2 ans 1/2 et moins de 18 ans, sont arrivés sur le territoire national depuis moins d'un an et ont introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié (ou se sont vus reconnaître la qualité de réfugié), sont mineurs accompagnant une personne ayant introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié (ou se sont vus reconnaître la qualité de réfugié), sont reconnus comme apatrides, ou sont ressortissants d'un pays considéré comme en voie de développement ou d'un pays en transition aidé officiellement par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

La durée du passage d'un élève en DASPA est comprise entre une semaine et un an. Elle peut être prolongée de six mois maximum. La principale mission du DASPA est l'apprentissage intensif de la langue française et la remise à niveau adaptée pour que l'élève rejoigne le plus rapidement possible le niveau d'études approprié.